



26 propositions pour concilier un environnement de qualité et une agriculture dynamique

Fiche 1 Pas d'écologie sans un aménagement du territoire concerté et maîtrisé

Promouvoir des modes de développement écologique et limiter la consommation d'espaces naturels

Fiche 2 La politique montagne et les prédateurs

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Fiche 3 Grande Distribution : quel prix à payer pour l'environnement ?

Promouvoir une démarche éco-socialement responsable

Fiche 4 Pour une PAC adaptée aux territoires

Adopter des modes de production durables

Fiche 5 L'agriculture, le réacteur vert

Pour une société économe en énergie



Fiche 1 : pas d'écologie sans un aménagement du territoire concerté et maîtrisé

**Promouvoir des modes de développement écologique
et limiter la consommation d'espaces naturels**

Constat

Le rythme actuel de consommation d'espaces naturels par l'urbanisation et les infrastructures est très inquiétant. Par exemple, pour la Haute-Savoie, en moyenne depuis 1998, l'accueil de 10 000 habitants supplémentaires par an correspond à la disparition de 600 ha de bonnes terres agricoles chaque année, soit une vingtaine d'exploitations agricoles rayées de la carte.

Enjeux pour le maintien d'une agriculture durable

Une gestion maîtrisée du foncier et des espaces naturels est indispensable pour pérenniser les exploitations agricoles, garantes d'espaces et de paysages entretenus et ouverts.

Problématique

Pour le maintien de l'agriculture et du cadre de vie des générations futures, il est urgent de mettre en place des outils qui permettent un développement équilibré et maîtrisé des territoires. De même, nous proposons que chaque territoire définisse son projet et ses priorités d'aménagement dans une vision partagée et à long terme.

Comment inciter les collectivités à une urbanisation durable et économe en limitant l'étalement urbain et le mitage des campagnes ?

Propositions pour un aménagement du territoire mieux raisonné

Proposition 1

Nous proposons que chaque territoire se penche sur ses priorités d'aménagement, formalisées dans une vision partagée (*en associant la population*), cohérente (*en lien avec le SCOT*) et à long terme.

Il faudra mettre en place des outils fiscaux incitatifs à l'attention des collectivités locales pour traduire ce projet de territoire dans les PLU et les SCOT (*cf. paragraphe e*)

Proposition 2

Assigner aux PLU et aux SCOT des objectifs de densification des zones bâties

En effet, nous estimons que trop de surfaces sont artificialisées à la fois par des infrastructures mal raisonnées et par des choix d'urbanisation qui ne tiennent pas compte de l'intérêt général.

Proposition 3

L'état et les collectivités territoriales avaient initié un travail de fond sur la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes du Nord. Ces travaux ont été relégués au second plan.

Nous demandons que la DTA soit relancée d'urgence et serve de socle cohérent à la mise en place des SCOT.



Fiche 1 : pas d'écologie sans un aménagement du territoire concerté et maîtrisé (suite)

Proposition 4

Nous faisons le constat de la mise en place des SCOT selon des dimensions très variables.

Les SCOT n'ont de sens que sur un territoire suffisamment grand. Ils doivent être le document de référence pour tout Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Nous demandons la mise en place obligatoire d'un SCOT par territoire **avant fin juin 2008**.

Par ailleurs, nous demandons **le gel** de toute création ou modification de **PLU** sans un SCOT préalablement établi. Ceci au plan de l'aménagement, constituerait **un engagement fort du Grenelle**.

Proposition 5

Au plan de la fiscalité, il faut inciter les communes à travailler en inter communalité.

Nous suggérons de remplacer progressivement la fiscalité locale et la Dotation Globale de Fonctionnement (aides publiques) par une fiscalité fondée sur des critères environnementaux et énergétiques qui permette d'inciter les collectivités locales à faire des choix durables de consommation d'espaces.

De plus, en ce qui concerne les plus-values réalisées à l'occasion d'un changement de destination des terres (*terres agricoles* → *terrains constructibles*), nous préconisons l'instauration d'une taxe sur l'acte de vente qui permette d'une part d'alimenter le budget des Chambres d'agriculture pour les actions d'adaptation de l'agriculture ; et d'autre part permettre d'indemniser les acquéreurs de terrains constructibles reclassés en terres agricoles ou naturelles (fonds de compensation)

Proposition 6

L'habitat en collectif à taille humaine doit être encouragé.

Par ailleurs, un programme de réhabilitation de l'habitat urbain est à préconiser.

Proposition 7

Les zones d'activité doivent être raisonnées à une échelle inter-communale avec une fiscalité partagée.

Pour un périmètre donné, il ne pourra y avoir de création de nouvelles zones sans une occupation totale des zones existantes.

De même, on découragera fortement l'installation d'entreprises de services en zones artisanales.



Fiche 2 : La politique montagne et les prédateurs

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Constat

Dans les Alpes du Nord, l'agriculture est dominée par l'élevage : lait, fromages de qualité et viande font partie des principales productions. Cette agriculture de montagne est basée sur la production d'herbe et sur l'exploitation des prairies et alpages destinées à l'alimentation des animaux.

Les scientifiques reconnaissent que l'élevage laitier extensif en système foin est **le mode de production le plus respectueux de la biodiversité** végétale et animale et constitue un service à la société (*entretien des espaces, des paysages, prévention des risques naturels, ...*).

Enjeux pour le maintien d'une biodiversité remarquable

Le maintien du maximum d'agriculteurs et d'exploitations à taille humaine, viables économiquement et vivables socialement est une garantie du maintien de la richesse floristique et faunistique exceptionnelle de nos massifs.

Problématique

➤ **La restriction des soutiens à la politique agricole de montagne** va à l'encontre des objectifs recherchés par le Grenelle. En effet, la politique montagne représente une condition essentielle de maintien de l'agriculture en montagne. Cette politique doit être renforcée d'une part en maintenant la compensation des handicaps naturels, l'accompagnement de la construction des bâtiments d'élevage, et de la modernisation matérielle ; et d'autre part, les externalités positives de l'agriculture de montagne doivent être reconnues à travers une nouvelle génération de contrats territoriaux (*Contrat Territorial Montagne*).

➤ **Le loup comme vecteur d'affaiblissement de la biodiversité**

La colonisation rapide des Alpes du Nord par les loups depuis quelques années engendre de nombreux problèmes en raison d'une cohabitation impossible entre les loups et l'élevage de montagne. Pour la saison 2007, **on dénombre dans les Alpes du Nord plus de 175 attaques pour 1250 animaux victimes !**

Le loup chasse l'homme !

En effet, bon nombre d'éleveurs découragés, abandonnent l'élevage traditionnel laissant derrière eux s'installer la friche et les broussailles. Ce sont souvent les petits troupeaux, ceux qui entretiennent les Combes, qui lâchent les premiers.

La fermeture du milieu est un facteur de diminution de la biodiversité unique de nos massifs alpins. Par ailleurs, l'impact de la prédation du loup sur l'équilibre de la faune sauvage (*notamment les ongulés*) met en péril l'équilibre agro sylvo cynégétique mis en place notamment par les associations locales de chasses.

Les mesures de protection des troupeaux sont soit inopérantes, soit irréalistes. Pour nous, le loup étant une espèce en expansion (*environ 20 000 loups en Europe et plusieurs centaines en France*), son statut d'espèce super-protégée n'a plus de sens. La régulation à l'échelle d'un massif doit être possible.



Fiche 2 : La politique montagne et les prédateurs *(suite)*

Nos propositions pour favoriser la biodiversité de nos massifs alpins

La relance de la politique montagne avec :

Proposition 8

La réévaluation des Indemnités Compensatoires de handicaps Naturels (ICHN) à hauteur de la valeur réelle du handicap

Proposition 9

La mise en place d'un programme spécifique pour des bâtiments d'élevage en zone de montagne : accompagner tous les projets en cours et ceux à venir.

Proposition 10

Le maintien d'une ligne spécifique pour l'aide à la mécanisation en zone de montagne : beaucoup de projets d'investissement ne verront pas le jour par manque de soutien.

Proposition 11

La pérennité des soutiens aux coopératives et aux races locales de montagne.

Des mesures de sauvegarde de l'élevage montagnard face aux loups en :

Proposition 12

Augmentant les crédits de protection et de gardiennage des troupeaux face aux prédateurs pour faire face aux besoins

Proposition 13

Modifiant le protocole de prélèvement exceptionnel de loups en cas d'attaques répétées et en substituant à la notion d'exploitation, la notion de massif .

Proposition 14

En actant une position française forte pour permettre de réguler le loup comme toute espèce nuisible par une actualisation du statut du loup dans la convention de Berne de 1979.



Fiche 3 : Grande Distribution : quel prix à payer pour l'environnement ?

Promouvoir une démarche éco-socialement responsable

Constat

Le Grenelle de l'Environnement est l'occasion de rappeler que tout effort en matière d'environnement ou social doit être en cohérence avec les prix à la production. Or, la concentration à travers la grande distribution (oligopole) freine toute démarche pour un commerce équitable local.

La grande distribution représente un poids considérable dans la commercialisation des produits alimentaires et est incontournable pour les entreprises agroalimentaires sur le plan commercial. Cette position dominante entraîne un rapport commercial déséquilibré au profit des grandes enseignes et au détriment des fournisseurs et des producteurs.

Force est de constater que les mesures visant à supprimer les marges arrières ont été inefficaces puisque celles-ci représentent toujours 30 % (*environ*) de la valeur du prix de vente aux centrales d'achat.

Le mouvement de fond en faveur de produits alimentaires « équitables », « éco-citoyens », « durables », avec une demande sous-jacente de respect de l'environnement et des critères sociaux, engendre des surcoûts pour les producteurs qui s'engagent à respecter volontairement cette demande de la société.

Enjeux pour une société éco-socialement responsable

- Encadrer les relations commerciales entre fournisseurs et grande distribution pour la transparence des transactions et une meilleure répartition de la valeur ajoutée.
- Responsabiliser le consommateur sur les coûts engendrés par une production durable et *éco-responsable*
- Rééquilibrer les niveaux de prix par un système *bonus-malus* sur les produits importés ne respectant pas les normes en vigueur au plan environnemental et social.

Problématique

Le consommateur est-il prêt à payer le prix de produits éco-responsables ayant intégré ses préoccupations ?

Les états et l'Union Européenne peuvent-ils se positionner comme arbitres des marchés pour répondre aux nouvelles aspirations de la société ?

.../...



Fiche 3 : Grande Distribution : quel prix à payer pour l'environnement ? (suite)

Nos propositions

Proposition 15

Achever la réforme en cours de la loi Galland afin de mettre un terme aux pratiques agressives de la grande distribution (*marges arrières*) et permettant d'intégrer dans le prix de revient les avantages financiers accordés par les fournisseurs.

Proposition 16

Clarifier étiquetage des produits alimentaires en informant les consommateurs sur les bénéfices environnementaux des produits agricoles, en particulier des signes d'origine et de qualité (*démarche Haute Qualité Environnemental, information écologique*).

Proposition 17

Expérimenter la mise en place de prix différenciés, qui permettent d'isoler le coût du « service environnemental » rendu par les agriculteurs à la société et le rémunérer en tant que tel.

Proposition 18

Promouvoir une démarche de commerce équitable local : reconnaître et encourager les efforts de mise en avant des produits régionaux chez les distributeurs locaux.
Il s'agit d'éditer une liste positive de magasins et/ou d'enseignes partenaires sur la base de critères objectifs soumis à un contrôle extérieur indépendant.

Proposition 19

Mettre en place un groupe d'experts (*économistes, socio professionnels, ONG*) visant à étudier la faisabilité de l'instauration d'une taxe « éco sociale » dont le principe serait de limiter la concurrence déloyale de produits fabriqués dans des normes en-deçà des normes Union Européenne / françaises.

Le produit de la taxe pourrait être reversé pour des projets de développement initiés par les ONG dans les Pays en voie de Développement.



Fiche 4 : pour une PAC adaptée aux territoires

Adopter des modes de production durables

Constat

Dans les Alpes du Nord, l'agriculture de montagne est fondée sur l'élevage et la production d'herbe.

Les scientifiques reconnaissent que l'élevage laitier extensif en système foin constitue un mode de production durable et respectueux de l'environnement : peu d'intrants, d'engrais, et très peu de produits phytosanitaires, fertilisation organique par recyclage des déjections animales, pas d'excédents nitrates (*pas de zones vulnérables*), *etc.*

Les régions herbagères ne connaissent pas les problèmes de pollutions des nappes phréatiques ou de disponibilité en eau.

Enjeux pour le maintien d'une agriculture éco-durable

Le maintien du mode de production extensif en système foin est une garantie d'un mode de production durable et respectueux de l'environnement.

Problématique

L'encouragement au maintien des systèmes herbagers extensifs est une politique qui doit être pérennisée et amplifiée, aussi bien sur le plan de la contractualisation environnementale que sur le plan de la compensation économique vis à vis des autres systèmes de cultures.

Toutefois, le maintien des exploitations agricoles sera directement en lien avec la politique d'aménagement (*fiche 1*). La protection du foncier agricole permettra de maintenir une agriculture extensive.

Nos propositions pour maintenir et encourager une agriculture éco-durable

Dès 2008

Pour nous, il est inconcevable de dissocier la réflexion du Grenelle de l'Environnement avec la position française en matière de proposition pour la nouvelle politique agricole commune.

La refondation de la PAC dès 2010 devra avoir comme pilier :

Proposition 20

L'augmentation significative des financements au développement rural et à l'agro environnement (*2ème pilier*)

Proposition 21

La mise en place d'un mécanisme d'exigences d'hygiène et de qualité européenne pour les produits importés de pays tiers élargi aux filières sous signes de qualité (AOC, IGP, ...).



Fiche 4 : pour une PAC adaptée aux territoires *(suite)*

Proposition 22

La création d'un système de compensation économique fondé sur les actifs et l'emploi, destiné à sécuriser les revenus

Proposition 23

La mise en place d'une nouvelle politique de soutien à l'herbe à deux niveaux : un socle commun dans une logique de rémunération des aménités (*pièges à carbone*) et des options contractuelles comportant des mesures qui apportent un service à la société (*bio-diversité, entretien des paysages, ouverture des espaces, ...*)



Fiche 5 : l'agriculture, le réacteur vert

Pour une société économe en énergie

Constat

La perspective de diminution de la production d'énergies fossiles et l'augmentation rapide de la demande mondiale entraînent un surenchérissement du coût global de l'énergie qui ne sera pas tenable à terme.

L'accumulation du CO2 dans l'atmosphère est facteur d'effet de serre qui participe au changement climatique qui va s'amplifier au cours des décennies à venir.

Enjeux pour une société plus économe en énergies fossiles

L'agriculture peut contribuer à la production d'énergies renouvelables dont la société dans son ensemble a besoin.

Pour cela, il est impératif que le Gouvernement soutienne la recherche, les initiatives collectives de la profession et les projets individuels des agriculteurs.

Problématique

Au niveau national, l'Etat et la profession encouragent le développement de la production de biocarburants issus des grandes cultures (*biodiesel, bioéthanol, méthanol...*) mais globalement dans les Alpes du Nord, les conditions agronomiques ne sont pas adaptées à une production importante de « carburant vert ».

Par contre, l'agriculture des Alpes du Nord peut apporter sa contribution énergétique à la société en matière :

- De filière bois (*production de plaquettes, de bois déchiqueté*)
- de biogaz (*méthanisation des déjections organiques*)
- de bio-éthanol (*valorisation du lactosérum*)

Ces potentialités sont à développer pour atteindre au minimum une situation d'autonomie des exploitations agricoles sur le plan énergétique, puis génératrice d'énergie renouvelable.

Nos propositions

Proposition 24

Amplifier la recherche par la mise en place de programmes opérationnels permettant de rattraper le retard français vis à vis notamment de l'Allemagne et des Etats-Unis en matière de biocarburants de deuxième génération (*filiale éthanol cellulosique, lactosérum, amidon...*).

Proposition 25

Encourager l'émergence des projets de diversification des agriculteurs vers la production d'énergie renouvelable par la création de dispositifs de soutien aux investissements et de moyens d'accompagnement technique par les Chambres d'Agriculture.

Proposition 26

Réfléchir à une fiscalité incitative sur les carburants de deuxième génération pour faciliter leur développement.